Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250015310-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0153

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Développement économique - Convention de partenariat 2026-2028 Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Centre Bretagne (ADESS Centre Bretagne) - attribution de subvention

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Vice-président,

VU l'avis favorable de la commission développement économique en date du 22 octobre 2025,

Considérant que l'Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Centre Bretagne (ADESS Centre Bretagne) intervient depuis plus de sept ans sur le Pays de Pontivy,

Considérant le partenariat existant entre Centre Morbihan Communauté et le pôle ESS Centre Bretagne pour la période 2023-2025, aux termes duquel l'association mène différentes actions de

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250015310-DE

développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire intercommunal, actions qui s'inscrivent dans la politique de développement économique de Centre Morbihan Communauté,

Considérant le courrier de l'ADESS Centre Bretagne sollicitant un re-conventionnement pour la période 2026-2028, avec une proposition d'augmentation de la subvention de 0,15 €/habitant au lieu de 0,10 €/habitant,

Considérant l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 22 octobre 2025 pour renouveler ce partenariat pour la période 2026-2028, la précédente convention étant arrivée à échéance, avec le maintien de la subvention à hauteur de 0,10 €/habitant, sur la base de la population INSEE 2022 de 27 003 habitants.

Considérant la volonté de Centre Morbihan Communauté de soutenir financièrement l'action de cette association en lui attribuant une subvention pour les années 2026, 2027 et 2028, à hauteur de 0,10 €/habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat sur la période 2026-2028 entre Centre Morbihan Communauté et l'Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Centre Bretagne, à hauteur de 0,10 €/habitant, soit une subvention de 2 700,30 €/an pour les années 2026, 2027 et 2028 (base population INSEE 2022 : 27 003 habitants).**
- **D'ATTRIBUER à l'Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire en Centre Bretagne, une subvention de 2 700.30 €/an pour les années 2026, 2027 et 2028 (base population INSEE 2022 : 27 003 habitants).**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge du développement économique et numérique à signer la convention susmentionnée et tout document afférent au versement des subventions.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND